



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Enseignement écologique et environnemental dans le secondaire

Question écrite n° 16532

Texte de la question

M. Jacques Marilossian attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'enseignement écologique et la sensibilisation à la protection de l'environnement au collège et au lycée. De nombreux débats actuels et récents comme celui sur le glyphosate ou sur la sortie du nucléaire démontrent, malgré de bonnes intentions, un manque cruel de connaissances scientifiques et de recul sur les questions écologiques au sein de la population française. Les questions écologiques sont transversales à plusieurs disciplines (sciences de la vie et de la terre, sciences économiques et sociales, physique-chimie, sport). Mais elles occupent trop souvent une place marginale. En effet, si différents chapitres de SVT expliquent le fonctionnement de la biodiversité, ils insistent très peu sur l'impact de l'action humaine et sur les possibilités d'action pour protéger l'environnement. Au collège, un seul chapitre, en classe de troisième, est consacré à la « Responsabilité humaine en matière de santé en d'environnement ». Au lycée, en première, le chapitre sur l'alimentation évoque les conséquences écologiques de l'agriculture et l'enseignement de spécialité en terminale « Atmosphère, hydroosphère, climats du passé à l'avenir » porte sur les questions climatiques. Les aspects scientifiques du changement climatique et solutions humaines ne sont donc presque pas abordés. Quant à la transition écologique, un seul chapitre de SES questionne, en terminale, si « la croissance économique est compatible avec la préservation de l'environnement ». Cela est bien peu, d'autant plus que les questions relatives aux taxes carbone devraient disparaître dans les nouveaux programmes et que ces derniers, ce qui est déjà une grande avancée, n'instituent l'obligation d'enseignement de SES qu'en seconde. Il lui demande donc ce que le Gouvernement compte entreprendre pour renforcer la conscience écologique de nos enfants et quels enseignements pourraient être renforcés ou créés à cette fin.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports est pleinement engagé dans la lutte contre le changement climatique, en faveur de la transition écologique et du développement durable. L'éducation est un volet essentiel de la stratégie nationale de transition écologique pour un développement durable. Elle fait aujourd'hui partie intégrante de la formation des élèves dans l'ensemble des écoles et établissements scolaires. De ce fait, l'éducation au développement durable (EDD) est devenue une éducation transversale qui intègre ces enjeux dans les programmes de l'école, du collège et du lycée général, technologique et professionnel. Les programmes scolaires visent, sur ce point, à donner aux élèves les connaissances scientifiques nécessaires pour mesurer l'impact de l'action humaine, adopter des gestes responsables et une attitude raisonnée fondée sur la connaissance et développer des actions de protection de l'environnement. Au printemps dernier, le ministre a demandé que soient organisés dans chaque lycée des débats autour des enjeux climatiques et environnementaux. Ces débats, animés par les conseils de la vie lycéenne, ont été synthétisés dans les conseils académiques de la vie lycéenne puis discutés, les 4 et 5 avril 2019, au conseil national de la vie lycéenne. De ces échanges riches et ouverts ont émergé huit axes d'accompagnement et d'action déployés depuis la rentrée 2019 pour aider chaque élève à se saisir des enjeux liés à l'environnement et à la biodiversité. Parmi ces mesures, la mise en place des éco-délégués dans les classes des collèges et des lycées va permettre aux élèves d'être les premiers acteurs de la question écologique en milieu scolaire. Des projets en faveur de la biodiversité seront mis en œuvre (plantation d'arbres, potagers, nichoirs...) : ils doivent permettre aux écoles et

aux établissements d'être des lieux effectifs de la transition écologique. Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports porte par ailleurs chaque année la semaine du climat à l'école et met en avant toutes les formes d'engagement contre le changement climatique et pour la transition écologique et énergétique. Il participe à de nombreux travaux portés par le ministère de la transition écologique et solidaire, tel le Plan Climat, le Plan national d'adaptation au changement climatique, la stratégie nationale bas carbone, le Plan Biodiversité et les Objectifs de développement durable. À l'occasion de la semaine européenne du développement durable qui s'est déroulée au printemps dernier, le ministère a également organisé un forum pour mettre en avant l'engagement des élèves et de leurs établissements pour lutter contre le réchauffement climatique et préserver la biodiversité. En ce qui concerne les programmes scolaires, le ministre a demandé au Conseil supérieur des programmes en juin 2019 de mener une analyse des programmes actuels de l'école et du collège afin de proposer des contenus d'enseignement complémentaires sur les enjeux ayant trait au changement climatique, au développement durable et à la biodiversité. Actuellement, au cycle 2 (CP, CE1, CE2) de l'école élémentaire, une première approche du développement durable est réalisée dans l'enseignement « Questionner le monde ». Dans les compétences travaillées du programme sont notamment mentionnés « Développer un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement » et « Mettre en pratique les premières notions d'éco-gestion de l'environnement par des actions simples individuelles ou collectives : gestion de déchets, du papier, économies d'eau et d'énergie (éclairage, chauffage...) ». De même, en géographie, le préambule du programme de cycle 3 (CM1, CM2, 6ème) précise que « la nécessité de faire comprendre aux élèves l'impératif d'un développement durable et équitable de l'habitation humaine de la Terre et les enjeux liés structure l'enseignement ». En classe de CM1, le thème intitulé « Consommer en France », qui comprend les sous-thèmes « Satisfaire les besoins en énergie, en eau » et « Satisfaire les besoins alimentaires » permet d'aborder les enjeux liés au développement durable des territoires. En classe de 6ème, le thème « Habiter une métropole » invite les élèves, dans le cadre d'une initiation à la prospective territoriale, à imaginer la ville du futur et à réfléchir à « comment améliorer le développement durable ? ». Au collège, la question du développement durable est aussi centrale dans le programme de la classe de 5ème. Dans le thème « La question démographique et l'inégal développement », il s'agit de faire comprendre aux élèves la nécessité de prendre en compte la vulnérabilité des espaces humains, en insistant sur les capacités des sociétés à trouver les solutions permettant d'assurer un développement durable et équitable. Le thème « Des ressources limitées, à gérer et à renouveler », permet aussi de relier la question des ressources aux inégalités de développement et aux besoins fondamentaux des sociétés. Les sciences concourent également à la formation des élèves sur les enjeux climatiques et environnementaux. En sciences et technologie au cycle 3, l'éducation au développement durable est mentionnée dans la partie « Identifier des enjeux liés à l'environnement » du thème « La planète Terre. Les êtres vivants dans leur environnement ». Les élèves sont notamment invités à « relier les besoins de l'être humain, l'exploitation des ressources naturelles et les impacts à prévoir et gérer (risques, rejets, valorisations, épuisement des stocks) ». Au cycle 4 (classes de 5ème, 4ème et 3ème), le préambule du programme de sciences de la vie et de la Terre (SVT) insiste sur le fait que cet enseignement doit permettre à l'élève « d'expliquer les liens entre l'être humain et la nature ; d'expliquer les impacts générés par le rythme, la nature (bénéfices/nuisances) et la variabilité des actions de l'être humain sur la nature ; d'exercer une citoyenneté responsable, en particulier dans les domaines de la santé et de l'environnement ». Le thème « La planète Terre, l'environnement et l'action humaine » cite parmi les attendus de fin de cycle : « identifier les principaux impacts de l'action humaine, bénéfices et risques, à la surface de la planète Terre » et « envisager ou justifier des comportements responsables face à l'environnement et à la préservation des ressources limitées de la planète ». Au lycée, les questions de changement climatique sont intégrées, dès la classe de seconde, dans les nouveaux programmes d'enseignement, notamment en histoire-géographie, SVT ainsi que dans le nouvel enseignement de sciences numériques et technologie, dispensé à tous les élèves depuis la rentrée 2019 (BO spécial n° 1 du 22 janvier 2019). Le thème consacré aux données structurées et à leur traitement amène les élèves à repenser les usages numériques de façon à limiter la transformation des écosystèmes et à protéger la santé humaine. Dans le programme d'enseignement scientifique, en classe de première, il s'agit de faire comprendre à chacun en quoi la culture scientifique est aujourd'hui indispensable pour saisir l'évolution des sociétés comme celle de l'environnement et de contrôler cette évolution. La notion de changement climatique est également étudiée par les élèves ayant choisi l'enseignement de spécialité de sciences de la vie et de la Terre en classe de première, dans le cadre du thème « Enjeux contemporains de la planète ». Les élèves doivent notamment prendre conscience de la responsabilité humaine et du débat sociétal relatifs à l'environnement et au monde du vivant. En terminale, pour tous les élèves de la voie générale, l'enseignement scientifique qui entrera en vigueur à la rentrée 2020 consacre un thème spécifique au climat, le thème « Science, climat et société » qui aborde

notamment les enjeux du réchauffement climatique global, l'évolution du climat, les ressources et les utilisations de l'énergie dans le monde (BO spécial n° 8 du 25 juillet 2019). La dimension environnementale est également inscrite dans les programmes de sciences économiques et sociales. En terminale, les élèves devront être en mesure d'identifier les différents acteurs qui participent à la construction des questions environnementales et à leur mise à l'agenda politique. Les élèves aborderont également les différents niveaux d'action des pouvoirs publics et les instruments dont ils disposent pour faire face aux externalités négatives sur l'environnement. La lutte contre le changement climatique pour la transition écologique et en faveur du développement durable est un sujet majeur pour l'avenir. Elle implique une mobilisation de l'ensemble de notre société et des évolutions profondes des comportements individuels et collectifs. Avec les nouveaux programmes et les mesures destinées à faire des élèves les premiers acteurs de la question environnementale dans l'espace scolaire, l'ambition est de placer notre École à l'avant-poste de la transition écologique.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Marilossian](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (7^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16532

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 4 novembre 2019

Question publiée au JO le : [5 février 2019](#), page 1030

Réponse publiée au JO le : [22 décembre 2020](#), page 9576